



MAIRIE DE LYONS-LA-FORÊT
20, rue de l'Hôtel de Ville
27480 LYONS-LA-FORÊT
02.32.49.60.87



Email : lyonslaforet.mairie@wanadoo.fr
<http://www.lyons-la-foret.fr>

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
Numéro 2

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous vous adressons le bulletin d'informations municipales ¹ qui fait suite à la réunion de conseil qui s'est tenue le jeudi 26 mars 2026 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Lyons-la-Forêt.

Sont présents, selon l'ordre du tableau, les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Thierry PLOUVIER, Maire,
Monsieur François BALDARI, Madame Isabelle DE LASSUS SAINT GENIÈS, Monsieur Jean-Michel BRADU, Madame Charlene BOMMET-OBIN, adjoints au maire,
Monsieur François LANGLOIS, Monsieur Jean-François HEQUET, Monsieur Luc BLANCHARD, Madame Emmanuelle FISSET-COUPLEUX, Madame Nathalie IVANOFF, Madame Juliette GROS-PLUCHET, Madame Johane GUEROUT, Madame Tiphaine HECKETSWEILER, Madame Constance LE VERT.

Absent ayant donné procuration :

Monsieur Aurélien DUBOS, a donné pouvoir à M. Jean-Michel BRADU

Secrétaires de séance : Madame Johane GUEROUT et M. François LANGLOIS

Participe à cette séance : Mme Céline PLESANT et Mme Laurence BERARD secrétaires de Mairie.

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 20 mars 2026.

Observations : aucune

Avis du conseil : cette résolution est votée à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la réunion de conseil par **le premier point à l'ordre du jour :**

1) Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Ce document a été adressé aux membres du conseil municipal préalablement à la réunion. Chacun a pu en prendre connaissance.

Mesdames HECKETSWEILER et LE VERT ont formulé quelques points d'attention, sur lesquels M. le Maire a répondu avec précision. Ces points portaient sur :

¹ Ce bulletin est également disponible sur le site Internet de la commune : <http://www.lyons-la-foret.fr> à la rubrique La commune/Les publications.

- *Les délais de convocation des réunions de conseil municipal – réponse* : le délai de 5 jours francs se rapporte aux convocations portant sur un contrat de service public. Les réunions de conseil dites « ordinaires » ont un délai de convocation de 3 jours francs.
- *La préparation des documents préalables aux réunions de conseil municipal – réponse* : les documents et pièces annexes seront envoyés (dans la mesure du possible) à chaque élu en même temps que la convocation. Il est rappelé d'autre part que tous les documents étaient consultables par les élus en mairie avant chaque réunion de conseil.
- *Sur l'archivage numérique des procès-verbaux des réunions – réponse* : les PV sont déjà archivés de cette manière et non diffusables eu égard aux signatures qu'ils contiennent.
- *Sur le droit d'expression de la liste menée par Mme Hecketsweiler sur les comptes-rendus – réponse* - les réunions de conseil seront prochainement enregistrées et le contenu des débats sera fidèlement retranscrit sur les comptes-rendus et bulletins d'informations. Ainsi les administrés auront une restitution fidèle des débats.

Pas d'autre intervention.

Vote de l'assemblée : Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

2) Délégations consenties par le conseil municipal au Maire.

Il est rappelé que les articles L.2122 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée.

Article 1

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire, les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- 8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9° [ajout] De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts qui **seront définis par une délibération du conseil municipal.**
- 10° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 11° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 12° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 13° [ajout] D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **dans les cas définis par le conseil municipal.**
- 14° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.
- 15° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 16° [Suppression] De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code, ~~dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014~~, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux;
- 17° [Suppression de l'article complet] ~~De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.~~
- 18° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 19° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;
- 20° [ajout] De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme **relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification de biens communaux.**
- 21° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 22° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du CGCT.

Article 2 : Le conseil municipal autorise expressément le maire à subdéléguer sa signature, dans le cadre des délégations consenties par la présente délibération.

Interventions : À la demande de Mesdames HECKETSWEILER et LE VERT et en accord avec l'ensemble des membres du conseil municipal, les délégations ci-dessus ont été modifiées, les modifications apparaissant en caractères rouges.

À la suite des modifications apportées, Monsieur le Maire a demandé aux membres du conseil de s'exprimer sur le vote de cette résolution.

Vote de l'assemblée : Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

3) Nomination d'un conseiller délégué.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation et des différentes missions du conseil municipal fraîchement élu, et qui fera l'objet d'une présentation détaillée dans les points suivants (organigramme et pôles de compétences), il est proposé aux membres de l'assemblée de nommer :

Monsieur François LANGLOIS en qualité de conseiller délégué.

Sa délégation portera sur : la communication institutionnelle et communale (site internet, panneau Pocket...) et les projets culturels.

Interventions :

Mme HECKETSWEILER a demandé des précisions sur l'organigramme de la commune et les fonctions de M. LANGLOIS. Il lui a été répondu que la charge de travail attachée à la communication (site internet, publication sur panneau pocket, les comptes-rendus les bulletins municipaux) nécessitait une personne dédiée à cette fonction ; fonction à laquelle M. LANGLOIS a montré par le passé qu'il maîtrisait parfaitement le sujet.

Il est demandé par Mme LE VERT un vote à bulletin secret. Il est donc préparé des bulletins à cet effet et l'urne pour recueillir les suffrages des conseillers.

Le résultat du scrutin est le suivant : Pour : 13 Vote nul : 1 Vote blanc : 1

Monsieur François LANGLOIS est nommé conseiller délégué en charge de la communication et des projets culturels.

4) Montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du conseiller délégué.

À la suite de l'installation du conseil municipal en date du 20 mars dernier (2026) constatant l'élection du maire et de quatre adjoints et de la délibération de ce jour nommant M. François LANGLOIS conseiller délégué, et conformément à l'article L.2123-20-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit statuer sur le montant des taux des indemnités du maire, des adjoints et du conseiller délégué dans l'enveloppe globale maximale (maire + adjoints).

Étant ici précisé que le taux de l'indemnité de fonction allouée aux maires est fixé automatiquement à son maximum pour toutes les communes.

L'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal peut, par délibération, fixer, **à la demande du maire**, une indemnité de fonction inférieure au barème en vigueur.

Enfin, pour les communes de la strate de celle de LYONS LA FORET, (768 habitants), il est possible de partager cette enveloppe indemnitaire et de faire varier les taux appliqués au maire, aux adjoints et au conseiller délégué.

Pour information : La commune de Lyons-la-Forêt étant classée station de tourisme, les indemnités du maire et des adjoints sont majorées de 50%.

Le taux actuel maximal en vigueur pour :

- Le maire est de 44,30% de l'indice brut 1027 au 01/01/2024 soit 4.110,52€.
- Les adjoints est de 11,77% de l'indice brut 1027 au 01/01/2024 soit 4.110 ,52€.
- Les conseillers délégués est de 6% de l'indice brut 1027 au 01/01/2024 soit 4.110,52€.

Il vous est proposé (en accord avec les intéressés) de fixer les taux de la manière suivante :

- De porter le taux alloué au maire de 44,30% à 37,00%
- De maintenir le taux alloué aux premier et troisième adjoints à 11,77%.
- De porter le taux alloué aux deuxième et quatrième adjoints de 11,77% à 10,00%.
- De porter le taux alloué au conseiller délégué de 6% à 8%.

Cette mesure d'ajustement permet de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales du maire et des adjoints.

Interventions :

- Madame HECKETSWEILER a demandé si les conseillers hors conseillers délégué peuvent bénéficier également d'une indemnité.
- Madame LE VERT demande des précisions sur la répartition des indemnités attribuées.

Monsieur le Maire précise que seuls les adjoints au maire et les conseillers délégués peuvent bénéficier d'une indemnité. Par ailleurs, la répartition de ces indemnités est effectuée en fonction des commissions, elles-mêmes organisées en pôles de compétences, impliquant des charges de travail plus ou moins importantes.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur cette résolution.

Vote de l'assemblée : Pour : 13 - Abstention : 2 (Mesdames HECKETSWEILER et LE VERT) Contre : 0

5) Nomination des conseillers municipaux au sein des instances extérieures.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de nommer dans les différentes instances extérieures de nouveaux membres :

Pour information, l'ensemble des conseillers municipaux ont été consultés pour compléter ces représentations dans ces instances extérieures.

À la suite des échanges et accords que les deux équipes municipales ont pu avoir avant et pendant cette réunion, les représentations sont les suivantes :

a. Pour le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Lyons-la-Forêt / Le Tronquay (SIIS)

3 titulaires : Jean-Michel BRADU - Aurélien DUBOS - Charlène BOMMET-OBIN

1 suppléante : Johane GUEROUT

b. Pour le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Électricité et Gaz de l'Eure) - Éclairage public.

1 titulaire : Tiphaine HECKETSWEILER

1 suppléant : François BALDARI

c. SIAEPAP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de l'Andelle et ses Plateaux)

2 titulaires : Luc BLANCHARD - François BALDARI

2 suppléantes : Tiphaine HECKETSWEILER - Constance LE VERT

d. Commission d'Appel d'Offres

Thierry PLOUVIER – Président d'office.

3 titulaires : François BALDARI - Jean-Michel BRADU - Nathalie IVANOFF

3 suppléants : Jean-François HEQUET - François LANGLOIS - Constance LE VERT

e. Représentants pour ML 27

1 pour l'assemblée générale : Jean-Michel BRADU

1 pour l'assemblée spéciale : Jean-François HEQUET

Il est proposé ensuite en tant que personnes **référentes** auprès des représentations suivantes :

- Représentants CNVVF (Conseil National des Villes et Villages Fleuris) : Thierry PLOUVIER – François BALDARI
- Représentation Plus Beaux Villages de France : Thierry PLOUVIER – Isabelle de LASSUS SAINT-GENIÈS
- Représentant « Défense » : 1 titulaire : Jean-François HEQUET
- Représentant SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : François BALDARI
- Représentant « Gendarmerie » : François BALDARI

- Représentant auprès de l'ONF (Office National des Forêts) : François BALDARI

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal, avant de passer aux représentations des élus dans les différentes commissions, de se prononcer sur la résolution ci-dessus.

Vote de l'assemblée : Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

6) Nomination des conseillers municipaux au sein des différentes commissions.

Monsieur le Maire présente l'organigramme et les différents pôles de compétences dans lesquels nous retrouvons les commissions qui s'y rattachent.

Il est précisé que la **commission des finances** est composée de **TOUS** les conseillers municipaux.

A la présentation des différentes commissions, Mesdames HECKETSWEILER et LE VERT ont exprimé leur regret de ne pas être plus impliquées dans certaines commissions et notamment dans le pôle du « domaine public – affaires générales » et en particulier l'occupation du domaine public (Cf tableaux en annexes).

Il leur a été répondu que :

- Pour ce pôle, des places leur avaient été réservées notamment pour le cycle de l'eau, l'urbanisme et l'occupation du domaine public.
- Pour les trois autres pôles, des places leur avaient été également réservées.

Mme HECKETSWEILER fait observer son désaccord et demande une suspension de séance afin de pouvoir donner à l'ensemble des conseillers le temps de la réflexion.

Monsieur le Maire accepte cette suspension de séance pour apaiser la tension et retrouver de la sérénité dans le débat.

À l'issue de cette suspension, la séance reprend.

Les négociations se sont poursuivies et il a été proposé (par M. BALDARI en accord avec les élus de la majorité) à Mmes HECKETSWEILER et LE VERT qui ont accepté, un poste supplémentaire dans la commission « mobilité, sécurité, aménagements des routes » dépendant du pôle de compétence domaine public et affaires générales.

L'organigramme, la commission des finances ainsi que les quatre pôles de compétences avec les commissions figurent en annexe de ce compte-rendu.

Ainsi vous retrouverez les conseillers municipaux dans chacun des pôles de compétence et des commissions qui s'y rattachent.

Vote de l'assemblée : Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

7) Informations

Lors de la prochaine réunion de conseil municipal, nous délibérerons notamment sur la composition de :

- La commission de contrôle de la régularité de la liste électorale.
- La commission communale des impôts directs (CCID).

CALENDRIER :

Prochaines réunions en mairie :

- Commission des finances – mercredi 15 avril à 19h
- Réunion de conseil municipal – vote du budget... - jeudi 23 avril à 19h.

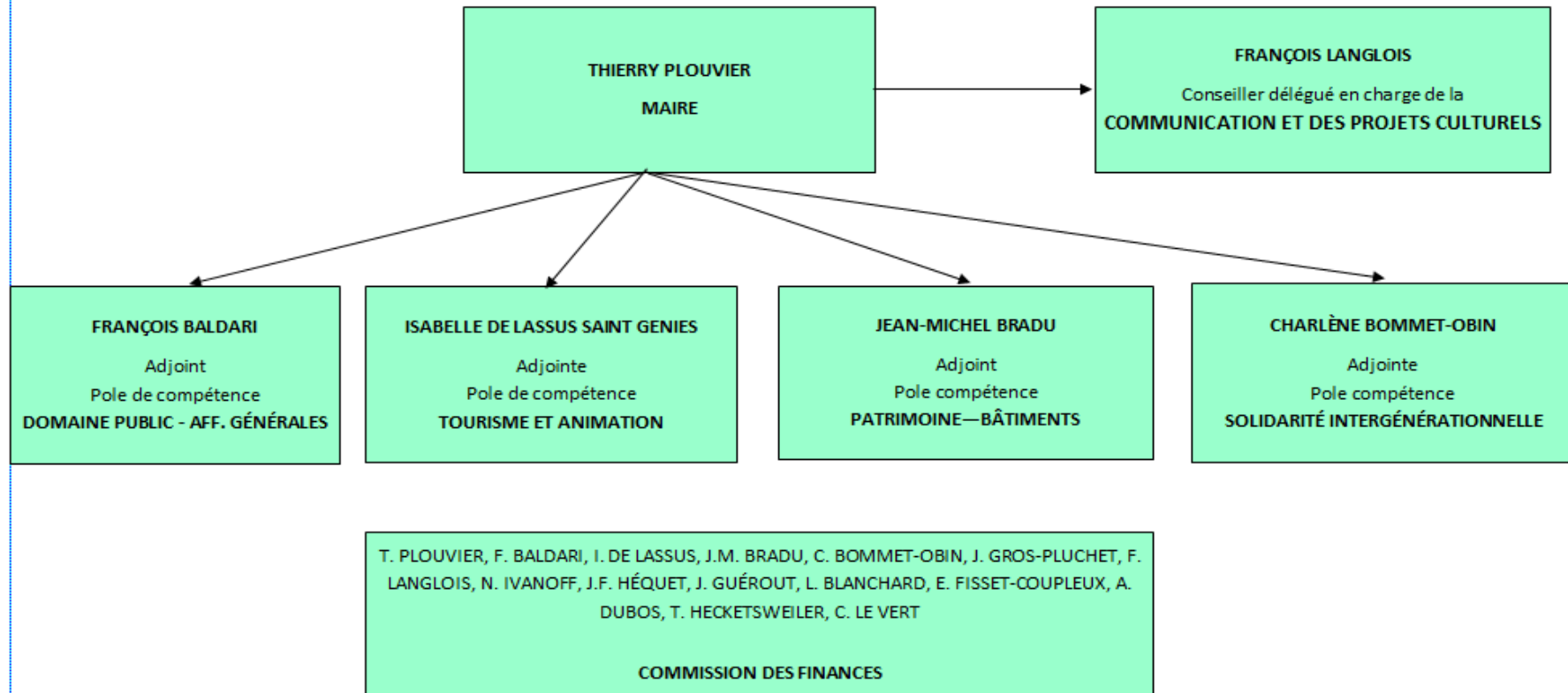
À partir du 23 avril prochain, nous serons en mesure de vous présenter un calendrier des prochaines réunions de conseil municipal.

&-&-& Fin de la séance &-&-&



**QR code d'accès à la transcription
verbale du conseil du 26 mars 2026**

ORGANIGRAMME



François BALDARI

POLE COMPÉTENCE DOMAINE PUBLIC - AFFAIRES GÉNÉRALES

<p><u>Occupation domaine Public</u> (terrasses, marché, stationnement, signalétique, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> Jean-François HÉQUET Constance LEVERT
<p><u>Relation avec tous les commerçants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Juliette GROS-PLUCHET
<p><u>Mobilité, Sécurité, aménagement des routes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> François BALDARI Tiphaine HECKETSWEILER
<p><u>Cimetière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Isabelle DE LASSUS Jean-François HÉQUET
<p><u>Les sentiers et chemins communaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Luc BLANCHARD

<p><u>Espaces verts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nathalie IVANOFF 	
<p><u>Fleurissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> François BALDARI 	<p><u>Groupe de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Jorys LENUD
<p style="text-align: center;"><u>Cycle de l'eau</u></p> <p>Ruissellement, rivière, eau pluviale, mares</p> <ul style="list-style-type: none"> Tiphaine HECKETSWEILER 	
<p><u>Aire de camping-car</u></p> <ul style="list-style-type: none"> François BALDARI 	
<p><u>Commission urbanisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> François BALDARI Jean-François HÉQUET Constance LEVERT 	

<p><u>DECI - SDIS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> François BALDARI
<p><u>Vidéo-protection</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Jean-Michel BRADU
<p><u>Éclairage public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> François BALDARI
<p><u>Commission sécurité bâtiments privés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> François BALDARI
<p><u>Jury communal des maisons fleuries</u></p> <p>Groupe de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> Marie-claire DUGUET Jorys LENUD

Gestion du personnel des espaces publics-voirie : François BALDARI

Jean-Michel BRADU

POLE PATRIMOINE - BÂTIMENTS

Gestion et entretien des bâtiments communaux—contrôle de conformité

<u>Agence postale</u> <ul style="list-style-type: none"> Luc BLANCHARD 	<u>Écoles</u> <ul style="list-style-type: none"> Aurélien DUBOS 	<u>Cantine</u> <ul style="list-style-type: none"> Jean-Michel BRADU Charlène BOMMET-OBIN 	<u>Mairie</u> <ul style="list-style-type: none"> Emmanuelle FISSET-COUPLEUX 	<u>Église</u> <ul style="list-style-type: none"> Emmanuelle FISSET-COUPLEUX Luc BLANCHARD
<u>Gymnase et locaux foot</u> <ul style="list-style-type: none"> Aurélien DUBOS 	<u>Salle des fêtes</u> <ul style="list-style-type: none"> François LANGLOIS 	<u>M.A.M.</u> <ul style="list-style-type: none"> Johane GUÉROUT 	<u>Toilettes publiques</u> <ul style="list-style-type: none"> Jean-Michel BRADU 	<u>La chapelle St jean</u> <ul style="list-style-type: none"> Emmanuelle FISSET-COUPLEUX Luc BLANCHARD
<u>Local du comité des fêtes</u> <ul style="list-style-type: none"> Aurélien DUBOS 	<u>Local des services techniques</u> <ul style="list-style-type: none"> Jean-Michel BRADU François BALDARI 	<u>Monument aux morts</u> <ul style="list-style-type: none"> Emmanuelle FISSET-COUPLEUX Constance LE VERT 		

Éclairage autre que l'éclairage public

- Jean-Michel BRADU

Contrôle conformité des jeux, Commission sécurité bâtiments publics, ...

- Aurélien DUBOS

Gestion du personnel d'entretien des bâtiments : Jean-Michel BRADU

Charlène BOMMET-OBIN

POLE DES SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Affaires sociales et cohésion

Liens avec la CdCLA + Dépt sur le volet social

(Aide à domicile, portage de repas, CCAS locaux et Ass. Caritatives, Mobilité « Atchoum »

- Johane GUÉROUT

Liens avec la paroisse / St Vincent de Paul

- Emmanuelle FISSET-COUPLEUX

Liens avec le cabinet médical pour les activités sportives et la prévention de certaines maladies, CPTS (comité professionnel territorial de santé)

- Nathalie IVANOFF
- François BALDARI

Comité de la cohésion des solidarités intergénérationnelles

Analyse des besoins des personnes en rupture de lien social, naissances, ...

- Nathalie IVANOFF
- Johane GUÉROUT
- Isabelle DE LASSUS SAINT GENIES
- Tiphaine HECKETSWEILER

Colis de Noël - Repas des aînés

- Juliette GROS-PLUCHET
- Johane GUÉROUT
- Isabelle DE LASSUS SAINT GENIES

Lien avec les écoles

- Jean-Michel BRADU

Lien avec l'association des parents d'élève

- Jean-Michel BRADU

Rentrée scolaire

- Jean-Michel BRADU

Isabelle DE LASSUS SAINT GENIÈS

POLE TOURISME ET ANIMATION

LIENS AVEC LA CDCLA ET OFFICE DE TOURISME

Développement des produits touristiques - notoriété

- Nathalie IVANOFF

ACCUEIL DES TOURISTES SUR LA ROUTE DES LÉGENDES

- Nathalie IVANOFF

Liens EUREKA + CDCLA

Animation autour du patrimoine

Journée du patrimoine,

- Johane GUÉROUT
- Tiphaine HECKETSWEILER

BIBLIOTHÈQUE

Café littéraire, ...

- Charlène BOMMET-OBIN
- François LANGLOIS

LIENS AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Arboretum, chemin de randonnées

- Isabelle DE LASSUS SAINT GENIES

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

- Johane GUÉROUT
- Charlène BOMMET-OBIN
- Constance LE VERT

MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES

(gestion des vins d'honneurs, commandes gerbes, ...)

- Jean-François HÉQUET

COMITÉ DES FÊTES (Association)

- Aurélien DUBOS
- Jorys LENUD
- Luc BLANCHARD